Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260428-DEL2026_100-DE

Liffré=Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE VINGT-HUIT AVRIL A VINGT HEURE TRENTE, les membres de la Communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guillaume BEGUE.

Lieu de la séance Salle des Halles, Saint-Aubin-du-Cormier

Date de convocation 22 avril 2026

Présents MMES A. BEAULIEU, L. BODIN, C. BRIDEL, I. CERNEAUX, K. CHESNAIS-GIRARD, S. CHYRA, I. GAUTIER, C. GILLET, N. HEUZE-MICHEL, M. LANGLAIS-ELLEOUET, C. LE BON, C. LEMOINE, P. MACOURS, A-L. OULED-SGHAÏER, E. THOMAS-LECOULANT, B. VANNIER, MM O. BARBETTE, J. BEGASSE, G. BEGUE, J. BELLONCLE, B. BONENFANT, B. CHEVESTRIER, Y. DANTON, J. DELAUNAY, G. DUMONT, E. FLAUX, E. FRAUD, T. JOUANGUY, M. V. LEMIERE, Y. LE ROUX, J-M. PELLEN, J-PH. ROUDIER, M. F. TROUVE R. SALAUN, D. VEILLAUX.

Absents représentés M. L. BOUTHELOUP (POUVOIR A M. D. VEILLAUX), M. A. PECHON (POUVOIR A M. J. BELLONCLE),

Absents

Secrétaire de séance M. D. VEILLAUX

MOBILITES

Acquisition foncière Liaison cyclable Liffré-Chasné-sur-Illet – chemins ruraux Chasné-sur-Illet et Ercé-près-Liffré

Rapporteur : David VEILLAUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 5214-16 et L. 1321-1 ;

VU le Code des Transports et notamment son article L.1231.5 ;

VU l'arrêté préfectoral du 03 octobre 2023, portant statut de Liffré-Cormier Communauté ;

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260428-DEL2026_100-DE

VU la délibération n°2018/017 en date du 5 février 2018, validant la stratégie du schéma communautaire des déplacements ;

VU la délibération n°2018/187 en date du 17 octobre 2018, approuvant le plan d'actions du schéma communautaire des déplacements ;

VU la délibération N°2021/032 en date du 16 février 2021 portant transfert de la compétence d'organisation de la mobilité à Liffré-Cormier Communauté ;

VU la délibération N°2022/041 en date du 08 mars 2022 portant adoption du schéma directeur cyclable communautaire ;

VU la délibération N°2025/036 en date du 04 février 2025 portant acquisition des parcelles appartenant à Monsieur BELLOUARD ;

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 21 avril 2026.

Il est exposé ce qui suit :

Liffré-Cormier Communauté a initié un Schéma directeur Cyclable qui a été approuvé en 2022. Il en résulte les différents itinéraires à mettre en œuvre pour faciliter la pratique quotidienne des mobilités actives sur le territoire.

Par arbitrage en date du 9 janvier 2024, le Bureau Communautaire de Liffré-Cormier Communauté a validé la mise en œuvre d'un nouveau tracé cyclable entre Liffré et Chasné-sur-Illet.

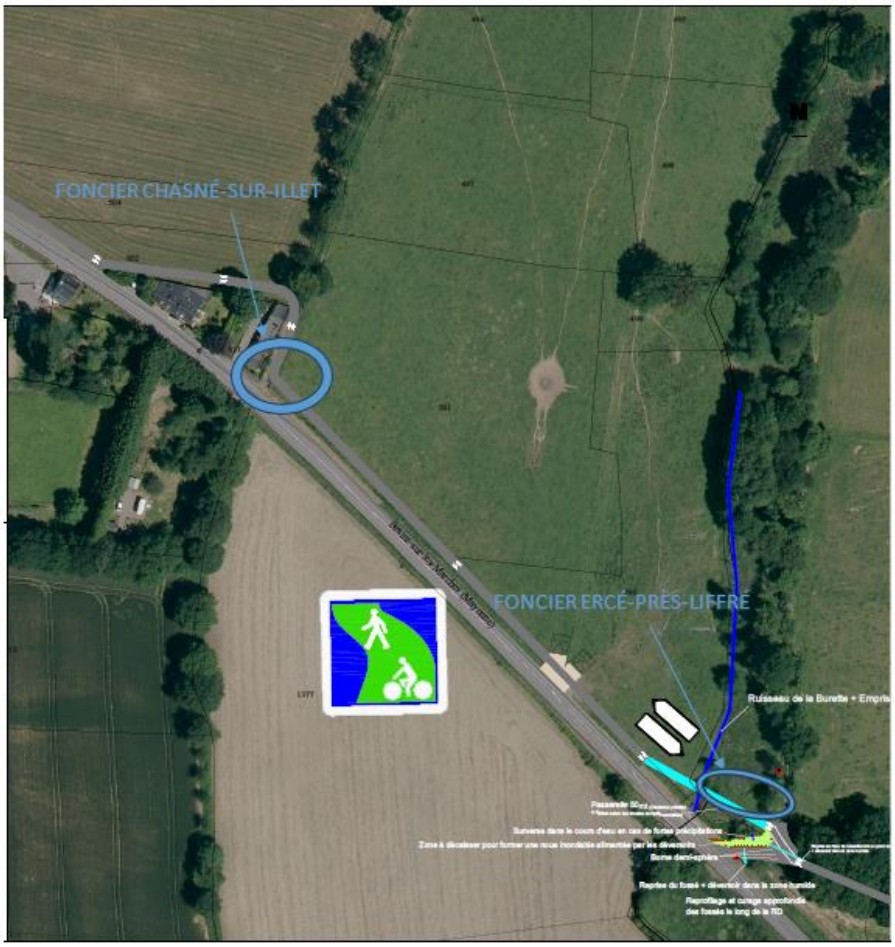
Un seul propriétaire foncier privé est concerné par le tracé : M. BELLOUARD Clément, agriculteur exploitant résidant à Liffré au lieu-dit Papillon.

Dans le cadre de discussions en vue de finaliser un accord avec lui, il a été proposé la vente de deux chemins communaux pour partie qui ne sont aujourd'hui pas utilisés et appartenant aux communes de Chasné-sur-Illet pour l'un et Ercé-près-Liffré pour l'autre. Une enquête publique avec avis favorable a eu lieu préalablement à l'aliénation.

Les travaux ont été réalisés avec l'autorisation du propriétaire, cependant, les acquisitions foncières restaient encore à finaliser.

Si les délibérations concernant les ventes BELLOUARD/ Liffré-Cormier Communauté et Communes/ BELLOUARD ont déjà été passées, une délibération intercommunale restait encore nécessaire pour les ventes Communes/ Liffré-Cormier Communauté.

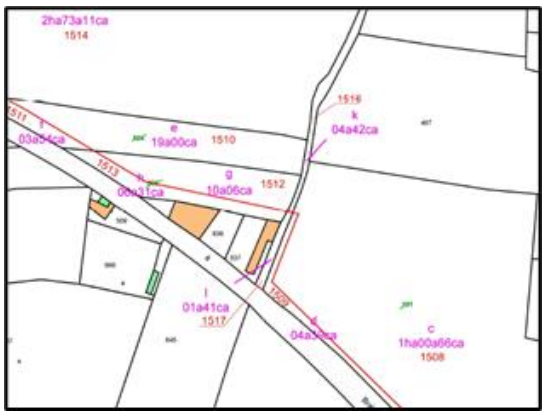
Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260428-DEL2026_100-DE



Liffré-Cormier Communauté souhaite donc se porter acquéreur des parcelles cadastrales B 1571 (Chasné-sur-Illet) et C 1781 (Ercé-près-Liffré).

A la suite du bornage, les deux ventes devant être validées sont :

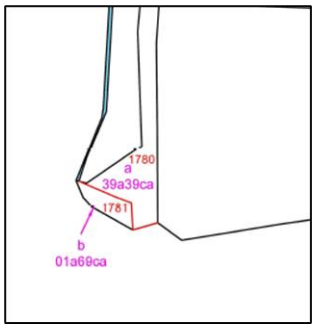
- Commune de Chasné-sur-Illet /LCC, parcelle B 1571 pour 141 m²



Prix de vente convenu, 0.5 € /m² soit 70.5 € à la charge de Liffré-Cormier Communauté.

- Commune de Ercé-près-Liffré /LCC, parcelle C 1781 pour 169 m²

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260428-DEL2026_100-DE



Prix de vente convenu, 0.5 € /m² soit 84.5 € à la charge de Liffré-Cormier Communauté.

Les ventes ne seraient réalisées, et sous réserve de l'accord du Conseil Communautaire, que sous les conditions suspensives suivantes :

- Des parcelles libres de toute occupation et de servitudes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACQUIERS** les parcelles cadastrée B 1571 et C 1781 aux conditions particulières ci-dessus exposées ;
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant à signer tout document et tout acte en vue de l'acquisition des parcelles ;
- **DIT QUE** les dépenses seront prévues au budget principal.

La séance est levée à 21h35

Fait à Saint-Aubin-du-Cormier, le 28 avril 2026

Le Président,	**La Secrétaire de séance,**
Guillaume BEGUE	David VEILLAUX

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Liffré-Cormier Communauté.